

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5^{ème}/III-06

**APPEL D'OFFRES POUR LA REMISE EN CONCURRENCE
DE SERVICES DE TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN
DE PERSONNES Y COMPRIS DE TRANSPORT SCOLAIRE
ANNEE 2011**

En prévision de la rentrée scolaire 2011, **31 services** répartis en 24 lots doivent être remis en concurrence. Il s'agit de :

- 29 services à titre principal scolaire (SATPS) ;
- et de 2 services réguliers ordinaires (SRO).

Vous voudrez bien trouver, en **annexe**, la définition de l'ensemble de ces services, dont les contrats actuels parviendront à échéance au terme de la présente année scolaire 2010-2011.

I – PROCEDURE

Conformément au décret n° 2006-975 du 1er Août 2006 établissant le nouveau Code des Marchés Publics (CMP), le Département de Tarn-et-Garonne, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, lancerait cette mise en concurrence selon les règles de l'appel d'offres ouvert (article 33 et 57 à 59 du CMP) compte tenu de l'estimation des marchés à conclure, évaluée au-delà du seuil des 193 000 € HT.

Je vous rappelle ci-après le déroulement de la procédure à mettre en œuvre :

- autorisation de l'assemblée délibérante d'utiliser la procédure d'appel d'offres ouvert ;

- délégation de l'assemblée délibérante à la Commission Permanente pour statuer sur toutes les questions relevant de cette procédure ;
- autorisation donnée au Président de signer les actes et marchés qui en découleront ;
- avis de pré-information au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- avis d'appel public à concurrence publié au JOUE, au BOAMP (Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics), dans la revue Bus et Cars, dans la presse locale et sur le Site Internet du Conseil Général (50 jours minimum après l'envoi de l'avis de pré-information) ;
- remise des offres : 40 jours minimum après l'envoi de l'avis d'appel public à concurrence pour parution au JOUE ;
- analyse des offres ;
- classement des offres suivant les critères prévus ;
- attribution des services aux entreprises par la Commission d'Appel d'Offres ;
- notification des décisions aux non-attributaires ;
- signature des marchés par le Président dûment mandaté au moins 16 jours après la notification des décisions aux non-attributaires ;
- transmission des marchés au contrôle de légalité accompagnés du rapport de la Personne Responsable des Marchés (PRM) ainsi que des pièces justificatives ;
- notification des marchés aux lauréats ;
- publication de l'avis d'attribution au JOUE, au BOAMP, dans la revue Bus et Cars, dans la presse locale et sur le Site Internet du Conseil Général au plus tard 48 jours après la notification des marchés aux lauréats ;
- envoi des fiches de recensement économique des marchés à la Paierie Départementale.

II – DUREE DES MARCHES, CRITERES DE SELECTION DES OFFRES, PONDERATION DES CRITERES

1°) Durée des marchés :

Le parc des autocars ayant été largement renouvelé ces dernières années (sur environ 300 autocars, la moitié avait moins de 2 ans à la dernière rentrée scolaire), je vous propose de fixer :

- **à 7 ans** la durée d'un marché pour lequel serait proposé un véhicule neuf ou âgé de moins de 3 ans à la prochaine rentrée scolaire;
- **et à 4 ans** la durée d'un marché pour lequel serait proposé un véhicule âgé de plus de 3 ans à la prochaine rentrée scolaire.

Ces durées distinctes sont conformes aux recommandations de la **Commission Centrale des Marchés** selon lesquelles un contrat ne doit pas dépasser la durée de 4 ou 5 ans afin d'assurer une mise en concurrence périodique. Au delà, l'acheteur public doit être en mesure de justifier cette durée, ce qui est justement le cas pour les véhicules récents, dont la durée d'amortissement est d'environ 7 ans.

2°) Critères de sélection des offres et pondération :

Je vous propose de **reconduire les deux critères du prix des prestations et de la valeur technique** des offres.

Le **classement** serait ensuite effectué après **application des pondérations ci-après :**

Prix des prestations : 60 %

Le candidat présentant l'offre la plus basse se verra attribuer la totalité des points, soit 60 points. Sa proposition devient la référence.

Les candidats suivants seront notés proportionnellement à la proposition du candidat référent.

Exemple :

- proposition de l'entreprise X : 77 euros
- proposition de l'entreprise Y : 88 euros
- proposition de l'entreprise Z : 105 euros

note de l'entreprise X = 60 points

note de l'entreprise Y = 52,5 points (prix de X ÷ prix de Y x 60) = 77 ÷ 88 x 60

note de l'entreprise Z = 44 points (prix de X ÷ prix de Z x 60) = 77 ÷ 105 x 60

Valeur technique de l'offre : 40 % décomposés comme suit :

10 points pour l'équipement du véhicule en système de retenue :

- véhicule équipé = 10 points ;
- véhicule non équipé = 0 point.

7 points pour l'affectation d'un véhicule équipé pour le transport des PMR :

- véhicule déjà équipé : 7 points ;
- véhicule pré-disposé : 4 points ;
- véhicule non équipé : 0 point.

3 points pour l'adhésion à une « démarche qualité » :

- fourniture de l'attestation d'un organisme : 3 points
- pas d'attestation : 0 point.

5 points pour la norme environnementale du véhicule (selon norme EURO du moteur) :

Norme	Date de 1ère mise en circulation du (ou des) véhicule (s)	Nombre de points
EURO 1	01/10/93	1 point
EURO 2	01/10/96	2 points
EURO 3	01/10/01	3 points
EURO 4	01/10/06	4 points
EURO 5	01/10/09	5 points

15 points selon l'âge du véhicule apprécié à la date de la rentrée scolaire 2011, conformément au calendrier arrêté par les services de l'Inspection Académique (distinction, le cas échéant, entre établissements fonctionnant sur 4 jours et sur 4 jours et demi).

Véhicule -d'1 an	Postérieur à rentrée scolaire 2010	15 points
Véhicule -2 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2009	14 points
Véhicule -3 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2008	13 points
Véhicule -4 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2007	12 points
Véhicule -5 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2006	11 points
Véhicule -6 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2005	10 points
Véhicule -7 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2004	9 points
Véhicule -8 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2003	8 points
Véhicule -9 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2002	7 points
Véhicule -10 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2001	6 points
Véhicule -11 ans	Postérieur à rentrée scolaire 2000	5 points
Véhicule -12 ans	Postérieur à rentrée scolaire 1999	4 points
Véhicule -13 ans	Postérieur à rentrée scolaire 1998	0 point
Véhicule -14 ans	Postérieur à rentrée scolaire 1997	0 point
Véhicule -15 ans	Postérieur à rentrée scolaire 1996	0 point
Véhicule -16 ans	Postérieur à rentrée scolaire 1995	0 point
Véhicule -17 ans	Postérieur à rentrée scolaire 1994	0 point

L'absence de points pour les véhicules âgés de plus de 12 ans (c'est-à-dire dont la date de 1ère mise en circulation est antérieure à la rentrée 1999) s'explique par le fait que ces derniers ne sont pas pourvus de ceintures de sécurité.

Ainsi, est exprimée la volonté de privilégier la sécurité dans les véhicules dotés de système de retenue, sans pour autant faire obligation aux entreprises d'investir dans du matériel neuf. En effet, un tel investissement serait susceptible de ne pouvoir être soutenu par certaines de nos entreprises exploitantes. Cette notation garantit une qualité de service certaine en terme de sécurité et permet un accès égalitaire à l'appel d'offres pour les exploitants et entreprises.

L'âge limite de 17 ans pour un véhicule est toutefois maintenu. Les véhicules proposés devront donc avoir moins de 17 ans à la date de la rentrée scolaire 2011 concernée par l'établissement desservi. En cas de service « mixte », c'est-à-dire desservant un établissement à 4 jours et un établissement à 4,5 jours, la date de rentrée retenue sera la première.

Dans le cas où plusieurs véhicules sont nécessaires à l'exécution du service, une moyenne des notes attribuées à chaque véhicule sera effectuée.

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Entérine la remise en concurrence, à l'échéance de la rentrée scolaire 2011, de 29 services à titre principal scolaire et 2 services réguliers ordinaires répartis en 24 lots sur la base de la procédure de l'appel d'offres ouvert (articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics) ;

- Autorise Monsieur le Président à lancer, le cas échéant, à l'occasion de toute mise en concurrence que le Conseil Général pourrait être amené à réaliser dans le courant de l'année 2011, un appel d'offres sur la base de la procédure correspondante en fonction des montants estimatifs des marchés ou contrats à conclure et des seuils prévus au code des marchés publics ;
- Fixe :
 - à 7 ans la durée d'un marché pour lequel serait proposé un véhicule neuf ou âgé de moins de 3 ans à la prochaine rentrée scolaire ;
 - et à 4 ans la durée d'un marché pour lequel serait proposé un véhicule âgé de plus de 3 ans à la prochaine rentrée scolaire.
- Approuve la reconduction des critères de sélection des offres et leur pondération ;
- Donne délégation à Monsieur le Président pour exécuter et signer, au nom et pour le compte du département, tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

APPEL D'OFFRES POUR LA REMISE EN CONCURRENCE DE SERVICES DE TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN DE PERSONNES Y COMPRIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

CG 10/5^{ème}/III-06

SERVICES REMIS EN APPEL D'OFFRES AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2011

I/ LISTE DES SERVICES A TITRE PRINCIPAL SCOLAIRE

Marchés de 2001 d'une durée de 10 ans

N° de marché	Titulaire actuel	Durée du marché	N° de service	Définition du service	Allotissement
2001-3	VEOLIA	10 ans	04-02	« Bessens - Ecoles du RPI Monbéqui-Bessens »	1 lot
			04-09	« Campsas - Grisolles »	1 lot
			06-19	« St Nicolas - Ecoles de St Nicolas »	1 lot
2001-6	GERLA	10 ans	06-20 A	« Montesquieu - Montesquieu Village » (rabattement pour service 05-25)	1 lot
			06-20 B	« Moissac - Ecoles de Montesquieu »	
			06-20 C	« Montesquieu - Ecoles de Montesquieu »	
			06-20 D 06-20 E 06-20 F	« Montesquieu - Ecoles de Montesquieu » « Montesquieu - Ecoles de Montesquieu » « Montesquieu - Montesquieu Village » (rabattement pour service 106-03)	1 lot
2001-8	GAUCHY	10 ans	08-03	« Feneyrols - Varen »	1 lot
2001-15	REGIE MARSAC	10 ans	09-01	« Gramont - Marsac »	1 lot

Marchés de 2007 d'une durée de 4 ans

N° de marché	Titulaire actuel	Durée du marché	N° de service	Définition du service	Allotissement
2007-253	COURRIERS DE LA LOMAGNE	4 ans	01-08	« Coutures - Gensac »	1 lot
2007-257	REGIE SAUVETERRE	4 ans	05-17	« Sauveterre - Ecole de Sauveterre »	1 lot
2007-258	COMBEDOUZOU	4 ans	05-21	« Belvèze - Ecoles du RPI Belvèze-Bouloc »	1 lot
2007-259	SMT	4 ans	06-02	« Lafrançaise - Lafrançaise Etablissements »	1 lot
2007-263	REGIE REYNIES	4 ans	10-08 A 10-08 B 10-08 C 10-08 D	« Reyniès - Ecole de Reyniès » « Reyniès - Ecole de Reyniès » « Reyniès - Ecole de Reyniès » « Reyniès - Ecole de Reyniès »	1 lot
2007-264	CASTELLA	4 ans	10-10	« Nohic - Labastide St Pierre»	1 lot
2007-265	GAU	4 ans	11-14	« Nègrepelisse - Ecoles de Nègrepelisse »	1 lot
2007-267	BARRIERE	4 ans	14-02	« Escatalens - Montech »	1 lot
2007-268	BARRIERE	4 ans	14-03	« Lacourt St Pierre - Montech »	1 lot
2007-269	BARRIERE	4 ans	14-04	« Montbartier - Montech »	1 lot
2007-270	BARRIERE	4 ans	14-05	« Monbéqui - Montech »	1 lot
2007-271	BARRIERE	4 ans	14-06	« Finhan - Montech »	1 lot

Marchés de 2010 d'une durée de 1 an

N° de marché	Titulaire actuel	Durée du marché	N° de service	Définition du service	Allotissement
2010-270	GERLA	1 an	06-29	« Vazerac - Lafrançaise »	1 lot
2010-271	VEOLIA	1 an	06-30	« Meauzac - Moissac »	1 lot
2010-296	VOYAGES DU BAS QUERCY	1 an	12-09	« St Cirq - Lycée de Caussade »	1 lot

TOTAL Services à titre principal scolaire 29 services 22 lots

II/ LISTE DES SERVICES REGULIERS ORDINAIRES**Marché de 2001 d'une durée de 10 ans**

N° de marché	Titulaire actuel	Durée du marché	N° de service	Définition du service	Allotissement
2001-3	VEOLIA	10 ans	102-03	« Lauzerte - Castelsarrasin »	1 lot
			104-01	« Verdun - Grisolles »	1 lot

TOTAL Services Réguliers Ordinaires 2 services 2 lots

TOTAL GENERAL	31 SERVICES	24 LOTS
----------------------	--------------------	----------------

Le Président,